

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 Octobre 2020**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2020/10/21**

Date de la convocation	06/10 /2020
	<b><u>Votes : 26</u></b>
Présents : 20	Pour : 26
Absents : 1	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le quinze octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. JAM Thierry.

Procuration : - Mr GASC Georges à Mme GASC Carine  
- Mme CAMPOY épouse. LAMBERT Véronique à Mr VALERO Claude  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon  
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand  
- Mr LAMBERT Marcel à Mr GUERIN Grégory  
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

**Objet : Communication du rapport d'activités 2019 du SIVOM du canton d'Agde**

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201015-2020-10-21-AI  
Date de télétransmission : 22/10/2020  
Date de réception préfecture : 22/10/2020

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Paulhan a adhéré à la fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde par délibération du 9 juillet 2013.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif de l'exercice écoulé.

Vu la délibération du SIVOM d'Agde en date du 27 juillet 2020 approuvant le rapport d'activités du SIVOM du canton d'Agde au titre de l'année 2019.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités du SIVOM du canton d'Agde au titre de l'année 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



**Le Maire,  
Claude VALERO**

Le Maire :  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Affiché le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201015-2020-10-21-AI  
Date de télétransmission : 22/10/2020  
Date de réception préfecture : 22/10/2020